

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1244

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 41 :

« 2° Après le mot : « prévus », la fin du premier alinéa de l'article L. 5134-59 est ainsi rédigée : « à l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : l'article L. 241-6-4 du code de la sécurité sociale étant supprimé par l'article 8 du projet de loi, il convient de supprimer la référence à cet article dans les autres codes, en l'occurrence le code du travail.